

CONSEIL METROPOLITAIN DES 27 ET 28 JUIN 2024

Délibération n° 2024-131

62 - Nantes – Projet d’extension de l’éco-point des Dervallières – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Approbation

Date de la convocation : 21 juin 2024

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie JUDALET

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan,, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PASCOUUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AZZI Elhadi (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. AMAILLAND Rodolphe), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUUAU Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme LEFRANC Elisabeth (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à M. PROCHASSON François), M. ROUSSEL Fabrice (pouvoir à M. PRAS Pascal), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme SCUOTTO Christelle), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. TURQUOIS Laurent (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien)

Absents : 5

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAIRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie

Délibération

Conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2024

62 - Nantes – Projet d’extension de l’éco-point des Dervallières – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Approbation

Exposé

La politique publique déchets est inscrite dans les ambitions de transition écologique de la collectivité au travers de deux objectifs phare : réduire de 20% les déchets ménagers et assimilés par an et par habitant d’ici 2030 (par rapport à 2010) et atteindre 65% de valorisation matière (hors gravats). En décembre 2021, Nantes Métropole a adopté son programme de réduction des déchets à travers le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021-2026. Dans ce cadre, le renouvellement et l’amélioration des déchetteries et éco-points sont des actions importantes pour atteindre les objectifs fixés.

Ainsi, Nantes Métropole souhaite procéder à une réhabilitation-extension de l’éco-point du quartier des Dervallières à Nantes. L’équipement actuel date du début des années 90 et n’est plus conforme aux exigences techniques et réglementaires ; son exigüité rend toute évolution du site impossible, notamment pour la mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets. Ce réaménagement permettra également d’améliorer les conditions de travail des agents et d’accueil des usagers.

Le projet porte sur la restructuration complète de l’éco-point (destruction des installations existantes et construction de nouveaux équipements) permise en intégrant une parcelle située au nord du site sur un ancien terrain de jeu non utilisé depuis plusieurs années.

La partie concernée par l’extension est classée en zone NI (espaces naturels de loisirs) au Plan Local d’Urbanisme métropolitain (PLUm). Il convient de faire évoluer le zonage vers un zonage adapté à la construction de ce type d’équipements.

Ce changement de zonage implique de faire évoluer le PLUm par déclaration de projet emportant mise en compatibilité en application notamment des articles L. 153-54 et L. 300-6 du code de l’urbanisme.

La procédure de mise en compatibilité ayant les mêmes effets qu’une révision, elle est soumise à évaluation environnementale préalable et, de ce fait, à concertation préalable du public en vertu de l’article L. 103-2 du code de l’urbanisme.

Après concertation et avis de l’autorité environnementale, l’intérêt général du projet d’extension de l’éco-point des Dervallières et l’évolution des dispositions nécessaires pour assurer la mise en compatibilité du PLUm seront soumis à enquête publique. À l’issue de celle-ci, le Conseil métropolitain devra se prononcer sur l’intérêt général de l’opération par déclaration de projet avant de procéder à l’approbation de la mise en compatibilité du PLUm.

La concertation sera organisée sur la base d'un dossier présentant le projet d'extension de l'éco-point des Dervallières et l'évolution des dispositions nécessaires pour assurer la mise en compatibilité du PLUm.

Il sera mis à disposition du public au siège de Nantes Métropole et en Mairie de quartier Nantes-Dervallières pendant une durée de quinze jours et un registre papier permettra de recueillir les observations de la population.

Ces éléments seront également disponibles sur un registre numérique et accessibles depuis le site internet <https://metropole.nantes.fr/>.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve les objectifs poursuivis par la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm et visant à permettre l'extension de l'éco-point des Dervallières ;

2 - définit et approuve les modalités de la concertation préalable conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme organisée autour de la mise à disposition pendant une durée de quinze jours d'un dossier de concertation et d'un cahier d'observations ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 28 juin 2024

Anne-Sophie JUDALET



La secrétaire de séance

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

mis en ligne le :

11 JUIL. 2024